

Deuxième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège du sujet transférant:

Banque Raiffeisen d'Anniviers, société coopérative, Vissoie
2.

Raison sociale (nom) et siège du sujet reprenant:

Banque Raiffeisen de Sierre & Région, société coopérative, Sierre
3.

Contrat de fusion du:

18.02.2006
4.

Publication de la fusion:

FOSC n° 99 du 23.05.2006, page 14
5.

Echéance de préavis des créances:

02.10.2006
6.

Adresse pour la déclaration des créances:

Banque Raiffeisen de Sierre & Région, place de la Gare 7, 3960 Sierre
7.

Indication: Les créanciers du sujet transférant (mentionné au chiffre 1) peuvent produire leurs créances et exiger des sûretés conformément à l'art.25 Lfus.
8.

Remarques: La Banque Raiffeisen de Sierre & Région, société coopérative, 3960 Sierre reprend, à titre de succession universelle et sans liquidation, l'intégralité des actifs et passifs de la Banque Raiffeisen d'Anniviers. La fusion a été décidée par l'assemblée générale de la Banque Raiffeisen d'Anniviers en date du 28 avril 2006 et par l'assemblée générale de la Banque Raiffeisen de Sierre & Région en date du 13 mai 2006.
- Luc Epiney, avocat et notaire

3960 Sierre

(03524222)